



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickaël ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27102025_04 Budget principal décision modificative n°1

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 6 octobre 2025,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, expose la décision modificative rendue nécessaire :

A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Suite à l'actualisation des frais liés à l'entretien des bâtiments « Enfance / Jeunesse » pour l'exercice 2024 et à la régularisation due par notre commune de 4 832,00 € en section de fonctionnement, un mandat au compte 673 est à émettre. Ce compte en 2025 présente une prévision insuffisante.

Par ailleurs, les répartitions du prélèvement et du reversement FPIC entre la CCPA et les communes membres ayant été approuvées lors du conseil communautaire du 24 septembre dernier, il est nécessaire d'augmenter les crédits pour le prélèvement, le compte 739221 présentant une prévision insuffisante de 18 000,00€.

Chapitre	Fonction	Gestionnaire	Service	Antenne	Article	Opération	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
								Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	011	020	AFGE	AFG	LA	60632	FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS	12 500,00 €			
	67	020	AFGE	AFG	LA	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		3 000,00 €		
	€14	001	AFGE	AFG	LA	7392221	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES		9 500,00 €		
	TOTAL FONCTIONNEMENT								12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Suite à la consultation lancée cet été pour la création d'un film vidéo afin de mettre en valeur la vie associative sur la commune, en section d'investissement, une seule offre a été reçue pour 4 788,00€ TTC. Ce compte en 2025 présente une prévision insuffisante de 2 000,00€.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Chapitre	Fonction	Gestionnaire	Article	Service	Antenne	Opération	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
								Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT	20	20	AFGE	APF	LA		AUTRES RENDUS BILIGATIONS INCORPORABLES		2 000,00 €		
	21	311	CULT	ECMU	LA	20	AUTRES RENDUS BILIGATIONS CORPORELLES - OPERATION ACQUISITION MATERIELS	2 000,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT								2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget principal tel qu'exposée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

Le Maire,

Michel VALLA

Fait et délibéré à Les Achards,
 Les jour, mois et an susdits,
 Publié sur le site internet le 28/10/2025
 Au registre